

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 95.104

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 27 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 Septembre 1995

20 Septembre 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MMES LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. MALBOIS par MME LECOMTE-RULLIER
M. MONNARD par M. DINDINAUD
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

ABSENT EXCUSE :

M. LACOTTE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : R.O.C. TENNIS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20.000 F au R.O.C. TENNIS à titre de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Tennis pour l'exercice 1994-1995.

Pour attribuer cette subvention exceptionnelle, il est nécessaire de modifier les crédits de l'exercice 1995 par une décision modificative N° 7.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la demande du Président du R.O.C. TENNIS,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

1°) De modifier les crédits de l'exercice 1995 comme suit :

	DEPENSES
945.18 - Article 691	
. Subvention exceptionnelle Sports	+ 20 000,00 F
970.00 - Article 669	
. Dépenses imprévues	- 20 000,00 F

2°) D'allouer une subvention exceptionnelle de 20.000 F (Vingt mille francs) au R.O.C. TENNIS (Ecole de Tennis - Exercice 1994/1995)

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 945.18 Article 691 du Budget de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Octobre 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan

*Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,*

H. THOMAS